



Nationaler Verein für Qualitätsentwicklung in Spitälern und Kliniken
Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques
Associazione nazionale per lo sviluppo della qualità in ospedali e cliniche

Exigences à l'égard des concepts d'évaluation de l'ANQ

y compris rapports comparatifs nationaux

Version 3.0, avril 2014



Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Objectifs des concepts.....	3
3. Destinataires	3
4. Exigences que doivent satisfaire les concepts en termes de contenu....	4
4.1 Présentation des résultats par hôpital ou par clinique	4
4.2 Présentation comparative des résultats d'ensemble.....	4
4.3 Présentation comparative nationale des résultats en vue de leur publication.....	4
5. Exigences que doivent satisfaire les concepts en termes de structure ...	5

1. Introduction

Pour chaque thème de mesure, l'institut chargé de l'évaluation élabore, en collaboration avec l'ANQ, un concept de mesure, un concept d'évaluation et un concept de publication.

Les explications ci-après détaillent les exigences que doivent satisfaire les concepts d'évaluation spécifiques de chaque mesure et les rapports comparatifs nationaux correspondants.

Les recommandations de l'Académie Suisse des Sciences médicales (ASSM)¹ servent de base à l'élaboration des concepts d'évaluation et des rapports comparatifs nationaux.

Les hôpitaux et les cliniques participent à la consultation relative aux concepts d'évaluation. Ils jugent en particulier la facilité d'utilisation, la clarté et l'utilité des concepts.

Le groupe qualité du domaine concerné donne son avis sur le concept et transmet ses commentaires à l'institut chargé de l'évaluation. Le concept est ensuite approuvé par le comité directeur de l'ANQ.

2. Objectifs des concepts

- Le processus de relevé, de transmission, de préparation et d'analyse des données est présenté de manière compréhensible.
- La façon de garantir la protection des données est expliquée.
- La présentation des indicateurs calculés et l'ajustement aux risques sont expliqués clairement.
- Les résultats des mesures peuvent être interprétés dans le contexte des hôpitaux et des cliniques et utilisés pour le développement de la qualité.
- Le concept décrit l'évaluation pour les niveaux suivants :
 - présentation des résultats par hôpital ou par clinique,
 - présentation comparative (les divers hôpitaux et cliniques, groupes d'hôpitaux ou de soins),
 - présentation comparative nationale destinée à la publication,
 - indications sur la qualité des données.
- Le choix des indicateurs adaptés à la publication est déterminé et justifié.
- Les possibilités de définir les fourchettes ou les valeurs de référence sont exposées.

3. Destinataires

Le concept d'évaluation s'adresse aux :

- collaborateurs des hôpitaux et des cliniques impliqués dans les mesures ANQ,
- partenaires de l'ANQ.

Pour la formulation et l'élaboration des concepts, il convient de tenir compte du fait que certains destinataires ne sont pas spécialistes du thème de mesure traité.

¹ Evaluation, analyse et publication de données relatives à la qualité des traitements médicaux. Version du 19 mai 2009
<http://www.samw.ch/de/Publikationen/Empfehlungen.html>

4. Exigences que doivent satisfaire les concepts en termes de contenu

Les points essentiels du contenu et du déroulement du relevé des données sont décrits.

Les paramètres et les variables qui décrivent la qualité des données, ainsi que la manière de définir les fourchettes et les valeurs de référence sont décrits. Les exigences qui en découlent sont contraignantes pour les instituts chargés de l'évaluation.

La transmission des données, p. ex. le transfert des données de l'hôpital ou de la clinique à l'institut d'évaluation ou la transmission des résultats de l'institut d'évaluation au bureau de l'ANQ, est décrite de manière claire.

4.1 Présentation des résultats par hôpital ou par clinique

La présentation des résultats individuels par hôpital ou par clinique (tableaux et graphiques) est décrite et la forme sous laquelle les résultats sont transmis aux établissements est claire. Les types de graphiques et leur interprétation sont décrits.

L'ajustement aux risques est expliqué dans les grandes lignes. Les variables utilisées pour l'ajustement et les analyses, ainsi que les analyses et les modèles statistiques choisis, sont présentés. Des indications relatives à l'interprétation sont proposées.

Les hôpitaux et les cliniques ont la possibilité de commenter les résultats.

Afin d'aider les hôpitaux et les cliniques à améliorer la qualité, des explications sur l'interprétation des résultats et des indications quant à la manière d'identifier un éventuel potentiel d'amélioration sont présentées. Si des analyses de cas sont possibles, les critères applicables à ces analyses sont indiqués.

4.2 Présentation comparative des résultats d'ensemble

Outre la présentation par hôpital ou par clinique, la présentation comparative (tableaux et graphiques) est décrite. Pour les groupes d'hôpitaux et de cliniques, les résultats des mesures sont présentés par site. Les indicateurs qui conviennent pour la comparaison des hôpitaux et des cliniques et les grandeurs utilisées à cet effet (moyennes, percentiles, intervalle de confiance, écart type, etc.) sont indiquées.

Les hôpitaux et les cliniques ont la possibilité de commenter les résultats comparatifs. Ces commentaires sont publiés de manière transparente.

4.3 Présentation comparative nationale des résultats en vue de leur publication

La publication des résultats est un thème très sensible. Tout risque de mésinterprétation ou de conclusion erronée doit être évité ou réduit au strict minimum. Si des risques spécifiques existent, ils sont présentés de manière précise. Le choix des indicateurs convenant pour la publication est justifié. Si, dans le cadre d'une mesure, plusieurs indicateurs sont relevés mais qu'il a été décidé de ne pas les publier, les motifs de cette décision sont indiqués. La comparaison est importante pour la publication. Elle est expliquée de manière compréhensible et claire à la fois pour les partenaires de l'ANQ et pour le public. Des indications relatives à l'interprétation sont proposées.

La définition de fourchettes ou de valeurs de référence dans le but de mettre en évidence de manière transparente les hôpitaux et les cliniques qui se situent en dehors de ce spectre est délicate et complexe. Le point de vue des experts est indiqué dans le concept d'évaluation et les techniques possibles pour déterminer ces valeurs sont présentées.



Les techniques employées pour garantir la protection des données conformément au règlement des données de l'ANQ² sont décrites.

5. Exigences que doivent satisfaire les concepts en termes de structure

- Les concepts d'évaluation sont structurés selon la trame suivante (table des matières) :
 - Contexte
 - Méthode de relevé des données
 - méthode
 - instruments
 - mesure
 - critères d'inclusion et d'exclusion
 - Saisie, transmission et préparation des données
 - protection des données
 - transfert des données
 - qualité des données
 - Présentation des résultats par hôpital ou par clinique
 - Présentation comparative des résultats d'ensemble
 - ajustement aux risques
 - présentation et types de graphiques utilisés
 - Transmission à l'ANQ des résultats de l'institut chargé de l'évaluation
 - rapport national
 - publication des résultats
 - Bibliographie
- Le logo de l'ANQ et celui de l'institut chargé de l'évaluation figurent sur la page de titre.
- La longueur est de 10 pages A4 au maximum.
- La mise en page est identique pour tous les concepts d'évaluation de l'ANQ (faite par le bureau de l'ANQ si nécessaire).

² Le règlement des données a été revu en 2011.

Exigences que doivent satisfaire les rapports comparatifs nationaux

- Le rapport comparatif national contient les résultats et les informations nécessaires à la comparaison nationale. Il diffère ainsi des rapports individuels des cliniques.
- Les recommandations de l'ASSM sur le relevé, l'analyse et la publication des données relatives à la qualité des traitements médicaux sont respectées.
- Le rapport comparatif national vise principalement les professionnels et les partenaires de l'ANQ.
- Le rapport est rédigé sous une forme facile à lire et à comprendre. Les notions inhabituelles ou propres aux mesures sont expliquées ou reprises dans un glossaire.
- Le rapport est rédigé à la troisième personne (pas de « nous »).
- La présentation est identique pour l'ensemble des tableaux, des figures et des graphiques. Ceux-ci sont toujours dans la langue du rapport
- Dans la mesure du possible, la neutralité des genres est respectée (cf. le guide de formulation non sexiste <http://www.bk.admin.ch/dokumentation/sprachen/04908/05037/index.html?lang=fr>)
- Le rapport est rédigé à l'aide du modèle de document fourni par l'ANQ. Le logo de l'ANQ et celui de l'institut chargé de l'évaluation ne figurent que sur la page de titre. Le nom du rapport et l'année de mesure sont indiqués en pied de page.

Table des matières / sommaire

Page de titre	Date, numéro de version, logo de l'ANQ et de l'institut chargé de l'évaluation
Impressum	Titre et année Auteurs (en cas de coopération d'autres organes, indiquer le nom des personnes) Mandant et suppléant Copyright
Sommaire	
Résumé	Ton neutre. Rédigé par l'institut chargé de l'évaluation
Liste des abréviations Glossaire	Si nécessaire
Introduction	Description du contexte et du mandat Brève annonce de la structure du rapport
Méthode	Description résumée et compréhensible de la méthodologie et des instruments employés
Résultats	Description des résultats conformément au concept d'évaluation et indications sur la qualité des données Les résultats sont présentés sous forme de graphiques et de tableaux, et commentés. La présentation est toujours la même.
Conclusion	Résumé et/ou discussion des résultats Peut être différente selon le domaine et le thème de mesure Des conclusions ou des recommandations peuvent être formulées

Bibliographie	La présentation des citations est toujours la même
Liste des tableaux et des graphiques	Si nécessaire Les dénominations sont toujours les mêmes
Annexes	Hôpitaux ayant participé à la mesure Selon le thème de mesure, autres résultats sous forme de tableaux ou de graphiques

Exigences que doivent satisfaire les résumés (rapports comparatifs nationaux de l'ANQ)

- Le « rapport comparatif national » résume le rapport comparatif national et s'adresse au grand public. Il contient en plus la présentation des résultats par l'ANQ et le résumé des commentaires que les cliniques souhaitent ajouter aux résultats des comparaisons (si un point important revient fréquemment).
- Le résumé met en évidence les domaines dans lesquels il est possible d'améliorer la qualité. Il indique la mesure dans laquelle les résultats sont interprétables et exclut explicitement les sources possibles d'erreurs d'interprétation.
- Le premier jet du résumé est rédigé par le responsable de la communication à l'ANQ.